



Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de Membres présents :	32
Nombre de Membres excusés :	01
Nombre de Membres absents :	00

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MERCREDI 9 JUIN 2021**

-----  
*Le mercredi 9 juin 2021 à 18h30 – Salle Jean Vilar  
s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué selon les dispositions de  
l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*  
-----

**Étaient présents :****De la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique » :**

MM. Bernard BAUDE, Olivier LELIEUX, Marianne LENNE, Laurent DUCAMP, Latifa AÏT ABDERRAFIL, Fabrice PLANQUE, Ludivine HENNEAU-PLOUVIER, Jérôme FLEURANT, Céline CAVIGNAUX, Pierre BOUFFLERS, Jeanine BALCEREK, Roger JANKOWSKI, Dominique MICHAUX, Adeline SERVILLE, José PRINGARBE, Belinda MERCIER, Joël CHOQUET, Nancy BODESCOT, Christophe LAOUR, Stéphanie VILLAIN, David KRZYZELEWSKI, Julie CARON, Maxime LEPOIVRE, Marie MALIGNO-CODISPOTI, Patricia PINGUET, Salem L'AABD, Fatima AKNANAYE, Abdelhallim NACER, Pascale HUNET.

**De la liste « Rassemblement National » :**

MM. Laurent DASSONVILLE, Nathalie PIJANOWSKI, Thomas LAOUR.

**Était absente excusée :****De la liste « Rassemblement National » :**

Mme Étienne DEVOYE donne pouvoir à M. Laurent DASSONVILLE.

**Président : Bernard BAUDE**

**Désignation du secrétaire de séance selon l'article. L. 2121-15 du CGCT : Patricia PINGUET.**

<b>LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION</b>
--

N° Décision registre	DECISIONS 2021	Date de la décision	Date visa Sous-Préfecture
29.	Spectacle L'Art de perdre par la Compagnie Filigrane 111 – le 2 avril 2021 à 19h00 à la Gare	18/03/21	24/03/21
30.	Spectacle « Louise a le choix » par la compagnie Lolium – ateliers les 16 et 18 mars 2021 à destination des scolaires et spectacle pour les scolaires le 25 mars 2021 après-midi à la Gare	18/03/21	24/03/21
31.	Spectacle Deux fois rien par LBH Production – le 19 mars 2021 à 19h00 à la Gare	18/03/21	24/03/21
32.	Spectacle « Les empreintes de Jeanne » par la Compagnie de l'Interlock – ateliers du 26 au 29 avril 2021 et le spectacle le 30 avril 2021 à 15h à la Gare	25/03/21	29/03/21
33.	Ateliers et spectacle « Z » par la Compagnie EtcEtc le 22 avril à 14h30 à la Gare	25/03/21	29/03/21
34.	Contrôle et maintenance équipement sportifs extérieurs 2021 – société ECOGOM	24/02/21	29/03/21
35.	Intervention de sensibilisation et spectacle « Mon royaume pour un cheval » par le Théâtre des Crescite le 15 avril à 14h30 pour les scolaires et à 19h tout public à la Gare	29/03/21	02/04/21
36.	Non visée - Délivrance d'une concession cimetière 2021 CIN - 07 à Madame Dominique LOISON à compter du 1er avril 2021	02/04/21	////////
37.	Spectacle -Toutes les choses géniales- par le Théâtre du Prisme le 28 mai 2021 à 19h à la Gare	01/04/21	07/04/21
38.	Report des Ateliers et du spectacle - Oulipolisson- par la Compagnie L'Amour au travail les 3 et 4 mars 2022	06/04/21	08/04/21
39.	Non visée - Délivrance d'une concession cimetière 2021 CIN - 08 à Monsieur Romuald WAGON à compter du 8 avril 2021	08/04/21	////////
40.	Non visée - Délivrance d'une concession cimetière 2021 - 08 à Monsieur Faudel GUIDJALI à compter du 8 avril 2021	08/04/21	////////

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire

**DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS - ARRONDISSEMENT DE LENS - CANTONS AVION-ROUVROY**

Place Jean Jaurès B.P.9 62680 MERICOURT

Tél : 03 21 69 92 92 • Fax : 03 21 40 08 96  
<http://www.mairie-mericourt.fr> • E-mail : [contact@mairie-mericourt.fr](mailto:contact@mairie-mericourt.fr)

41.	Demande de subvention 1 million d'arbres en Hauts-de-France - requalification paysagère de la Cité des Cheminots	07/04/21	12/04/21
42.	Non visée - Délivrance d'une concession cimetièrre 2021 CIN - 09 à Monsieur François TARDIF à compter du 13 avril 2021	15/04/21	////////
43.	Annulation du spectacle -Aahhh- par le Collectif Des Baltringues prévus le 17 juin 2021 à la Gare	21/04/21	23/04/21
44.	Avenant n°8 à l'accord-cadre à bons de commande affaire n°18S0012 : travaux d'aménagements, de réparations, d'entretien de chaussées, des trottoirs et des cours d'école lot n°1 : travaux d'aménagements et de grosses réparations de voiries	13/04/21	27/04/21
45.	Marché de travaux de marquages routiers pour la maintenance et la création horizontale de la ville de Méricourt affaire 18S0021	15/04/21	27/04/21
46.	Non visée - Renouvellement d'une concession cimetièrre 2021 - 09 à Monsieur Gaspard ALAIMO à compter du 22 avril 2021	08/04/21	////////
47.	Demande subvention Département Appel à Projet : modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire	28/04/21	28/04/21
48.	Non visée - Renouvellement d'une concession cimetièrre 2021 - 10 à Monsieur Giovanni SORTINO à compter du 23 février 2021	03/05/21	////////
49.	Non visée - Délivrance d'une concession cimetièrre n°2021 CIN 10 à Monsieur Grégory BAR à compter du 3 mai 2021	03/05/21	////////
50.	Location de l'exposition « Ornithos » en partenariat avec le marché super de Reims du 3 mai au 3 juillet 2021 à la Gare	03/05/21	17/05/21
51.	Non visée - Délivrance d'une concession cimetièrre n°2021 CIN 11 à Madame Natacha NICPON à compter du 12 mai 2021	12/05/21	////////
52.	Marché de prestations de service d'insertion sociale et professionnelle par des travaux de rénovation de bâtiment, d'aménagement urbain, d'entretien des espaces verts, des voiries communales et des activités de maraîchage (consultation 20210216-01) Lot 1 : association El Fouad Lot 2 : association Dynamique Insertion Emploi	26/03/21	08/04/21
53.	Marché de travaux d'aménagement paysager de la Cité de Cheminots (consultations 20210303-02) – société ID VERDE	05/05/21	07/05/21
54.	Annulation des 2 représentations du spectacle To tube or not to tube par la compagnie Zaoum prévues le 18 mai 2021 à la Gare	12/05/21	18/05/21
55.	Non visée - Renouvellement d'une concession cimetièrre 2021 - 11 à Monsieur Arthur, Arsène DURETZ à compter du 25 juillet 2020	21/05/21	////////
56.	Non visée - Délivrance d'une concession cimetièrre 2021 - 12 à Monsieur Zygmunt GORNY à compter du 20 mai 2021	21/05/21	////////
57.	57 Mise en place d'actions artistiques et culturelles avec Cassandre Luc de mai 2021 à novembre 2021	21/05/21	26/05/21

Avant de procéder à l'appel des Elus, **Monsieur le Maire** indique à l'assemblée que cette séance de Conseil municipal est une séance publique et que la salle est accessible à toute personne souhaitant assister aux débats.

**Monsieur le Maire** procède à l'appel des Elus. Le quorum est atteint avec 32 membres présents, 1 membre ayant remis un pouvoir. Il déclare la séance ouverte à 18h30.

**Monsieur le Maire** présente aux noms de l'ensemble des Elus, ses plus sincères condoléances aux Conseillers municipaux Mme Jeannine BALCEREK et Monsieur José PRINGARBE.

#### ORDRE DU JOUR POUR CM DU 9 JUIN 2021

BB/CABINET DU MAIRE

**POINT 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2021**

**Monsieur le Maire** demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la séance de Conseil municipal qui s'est tenu le 31 mars 2021

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu de la séance de Conseil municipal du 31 mars 2021.

**Monsieur Laurent DUCAMP** rappelle qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la Ville, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

### 1 – ACQUISITIONS PAR LA VILLE MERICOURT

Numéro de la parcelle	Adresse	Superficie en m2	Prix d'achat TTC	Frais complémentaires	Ancien propriétaire	Informations
AR 17	Entre Chemin d'Arras et de Vimy	6 274	200 000,00 €	3 146,56 € frais de notaire	Consorts DEPREZ	Préemption pour constitution d'une réserve foncière
AX 975	13 Rue de la Gare	2 325	27 900,00 €	1 503,67 € frais de notaire	M. et Mme DENOYELLE Hervé	Aménagement d'un parking
AX 976	Rue de la Gare	158	6 084,00 €	835,61 € frais de notaire	SOCIETE TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX	Aménagement d'un parking
AX 977		68				
AX 936		53				
AX 935		04				
AM 1238		133				
AM 1239		18				
AM 1240		1				
AM 1241		13				
AM 1242		59				
AZ 28		Lotissement Jean Létienne				
AY 242	Rue François-Vincent Raspail Lieudit Les Fresnel	2	1,00 €		SOCIETE COOPARTOIS	Terrain d'assiette de la voirie et des réseaux divers de la rue François-Vincent RASPAIL
AY 244		562				
AY 246		8				
AX 235	36 Place Jean Jaurès	839	80 000,00 €	2 130,13 € frais de notaire	CONSORTS DEFRAEYE	Propriété contiguë à plusieurs propriétés communales
<b>Total</b>		<b>10 888</b>	<b>337 985,00 €</b>	<b>8 933,23 €</b>		

### 2 - CESSIONS PAR LA VILLE DE MERICOURT

Numéro de la parcelle	Adresse	Superficie en m2	Prix de vente TTC	Frais complémentaires	Nouveau propriétaire	Informations
AX 935	Rue de la Gare	4	3 708,00 €		M. et Mme DENOYELLE Hervé	Aménagement d'un parking
AX 976		158				
AX 1238		133				
AM 1240		1				
AM 1241		13				
<b>Total</b>		<b>309</b>	<b>3 708,00 €</b>			

**Le Conseil Municipal procède au vote et décide par :**

- ⇒ 29 voix « pour » de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ 4 abstentions de la liste « Rassemblement National »
- De prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2020, tel que présenté ci-dessus et annexé au compte administratif.

BB/FINANCES/CNK

POINT 3. COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

**Monsieur le Maire** rappelle que le compte de gestion, établi par le receveur percepteur, est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il justifie l'exécution du budget et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Il propose au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion 2020 du Budget Principal de la Ville dressé par Monsieur le Receveur Percepteur de Vimy n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et d'approuver les résultats de ce compte de gestion.

**Le Conseil Municipal procède au vote et décide par :**

- ⇒ 29 voix « pour » de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ 4 abstentions de la liste « Rassemblement National »
- De déclarer que les résultats du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal de la Ville dressé par le Receveur Percepteur de Vimy n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- D'approuver les résultats du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal de la Ville.

BB/FINANCES/CNK

POINT 4. COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

**Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal de déclarer que le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Lotissements dressé par Monsieur le Receveur Percepteur de Vimy n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et d'approuver les résultats de ce Compte de Gestion.

**Le Conseil municipal procède au vote et décide par :**

- ⇒ 29 voix « pour » de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ 4 abstentions de la liste « Rassemblement National »

- De déclarer que les résultats du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Lotissements dressé par le Receveur Percepteur de Vimy n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- D'approuver les résultats du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Lotissements.

BB/FINANCES/CNK

**POINT 5. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**Monsieur le Maire** désigne Monsieur Olivier LELIEUX à la Présidence du Conseil municipal et quitte la séance.

Monsieur Olivier LELIEUX demande à Madame NOWAK de bien vouloir présenter le compte administratif qui a été remis aux membres du Conseil.

**Madame Catherine NOWAK** expose ce qui suit :

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, établi à partir de sa comptabilité.

Il s'agit d'un document de synthèse qui présente les résultats de l'exercice écoulé et rapproche les prévisions des réalisations effectives, en dépenses et en recettes.

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, le Conseil municipal délibère sur le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire.

Hors report exceptionnel, ce vote doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice (art L1612-12 du CGCT)

La présentation du Compte Administratif pour l'année 2020 amène les résultats suivants, identiques en valeur à ceux du Compte de Gestion dressé par le Receveur municipal :

**Section d'investissement**

**Les dépenses**

Résultat de clôture 2019	412 094.01 €
Dépenses Ville 2020	4 807 921.83 €
Reports de dépenses 2020 (qui seront repris au BS 2021)	1 380 560.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 600 575.84 €</b>

**Les recettes**

Recettes 2020	5 091 804.92 €
Reports de recettes 2020 (qui seront repris au BS 2021)	1 462 800.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 554 604.92 €</b>

**Soit un besoin de financement de la section d'investissement :** **45 970.92 €**

**Section de fonctionnement**

**Les recettes**

Excédent de fonctionnement 2019	819 213.71 €
Les recettes 2020	13 986 349.82 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 646 476.20 €</b>

**Les dépenses**

Les dépenses 2020	12 707 632.69 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 877 262.49 €</b>
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>	<b>2 097 930.84 €</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>	
<b><u>Les dépenses</u></b>	
Dépenses Ville 2019	8 831 443.98 €
Reports de dépenses 2019 (qui seront repris au BS 2020)	1 856 550.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 687 993.98 €</b>
<b><u>Les recettes</u></b>	
Résultat de clôture 2018	2 706 442.72 €
Recettes 2019	5 712 907.25 €
Reports de recettes 2019 (qui seront repris au BS 2020)	2 154 600.00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 573 949.97 €</b>
<b>Soit un besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>114 044.01 €</b>
<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	
<b><u>Les recettes</u></b>	
Excédent de fonctionnement 2018	612 258.30 €
Les recettes 2019	14 034 217.90 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 646 476.20 €</b>
<b><u>Les dépenses</u></b>	
Les dépenses 2019	12 877 262.49 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 877 262.49 €</b>
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>	<b>1 769 213.71 €</b>

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement quand elle est déficitaire.

**Monsieur le Maire**, avant de quitter la salle, expose à l'assemblée que les Elus de Gauche sont très en colère sur le manque de moyens accordés aux perceptions, félicite la qualité de travail du service financier et charge Madame Catherine NOWAK de remercier l'ensemble de ses collaborateurs pour la qualité du travail fait.

**Monsieur Olivier LELIEUX** remercie Madame NOWAK et demande s'il y a des questions ou observations sur ce qui vient d'être présenté.

Il propose de passer au vote.

*Monsieur le Maire ayant quitté la salle ne prend pas part au vote,*

Le Conseil municipal procède au vote et décide par :

- ⇒ **28 voix « pour »** de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ **4 abstentions** de la liste « Rassemblement National »

– D’arrêter le Compte Administratif 2020 – Budget Principal de la Ville.

BB/FINANCES/CNK

**POINT 6. COMPTE ADMINISTRATIF 2020– BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS**

**Madame Catherine NOWAK** présente le Compte Administratif - Budget Annexe Lotissements pour l’année 2020 qui amène les résultats suivants, identiques en valeur à ceux du compte de gestion dressé par le receveur municipal :

<b>Section de fonctionnement</b>		
Excédent fonctionnement au 31/12/2020		255.13 €
<b>Recettes 2020</b>		<b>242784.65 €</b>
	<i>Dont :</i>	
	<i>Variation de stocks (stock final)</i>	242784.65 €
	<i>Transfert charges financières</i>	€
<b>Dépenses 2020</b>		<b>242784.65 €</b>
	<i>Dont :</i>	
	<i>Variation de stocks (stock initial)</i>	39638.09 €
	<i>Achat de terrains</i>	203145.56 €
	<b>Excédent cumulé de la section de fonctionnement</b>	<b>255.13 €</b>
<b>Section d’investissement</b>		
Reprise résultat investissement au 31/12/2019		21661.91 €
<b>Recettes 2020</b>		<b>245082.96 €</b>
	<i>Dont :</i>	
	<i>Variation de stocks (Stock initial)</i>	39638.09 €
	<i>Subvention budget Ville</i>	205444.87 €
<b>Dépenses 2020</b>		<b>252146.56 €</b>
	<i>Dont :</i>	
	<i>Variation de stocks (stock final)</i>	39638.09 €
	<i>Stock final terrains</i>	203146.56 €
	<i>Remboursement avance de la Ville</i>	9361.91 €
	<b>Excédent cumulé de la section d’investissement</b>	<b>14598.31 €</b>

Monsieur Olivier LELIEUX propose au Conseil de passer au vote.

*Monsieur le Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.*

Le Conseil municipal procède au vote et décide par :

- ⇒ 28 voix « pour » de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ 4 abstentions de la liste « Rassemblement National »
- D’arrêter le Compte Administratif 2020– Budget Annexe Lotissements.

**Monsieur Olivier LELIEUX** remercie au nom de l'Union de la Gauche le service financier pour le travail de qualité réalisé ainsi que l'ensemble des responsables de service et employés municipaux.

Il met en avant la difficile année 2020 due à la crise sanitaire et évoque l'implication de l'ensemble des services qui ont su s'adapter.

**Monsieur Olivier LELIEUX** demande à Monsieur Serge TERNISIEN, Directeur Général des Services de faire le relai des remerciements des Elus de l'Union de la Gauche.

BB/FINANCES/CNK  
POINT 7. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2020

**Monsieur le Maire** revient à la table du Conseil municipal.

Il propose d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de la manière suivante :

⇒ Virement à la section d'investissement	1 250 000.00 €
⇒ Affectation en section de fonctionnement	847 930.84 €

Le Conseil municipal procède au vote et décide par :

- ⇒ 29 voix « pour » de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ 4 abstentions de la liste « Rassemblement National »
- D'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme exposé ci-avant.

BB/SERVICE FINANCIER/CNK  
POINT 8. RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (D.S.U.) – ANNEE 2020

**Monsieur Olivier LELIEUX** expose qu'en application des dispositions de l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu de présenter au Conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre 2021, le rapport d'utilisation de la D.S.U. accordée à la Ville au titre de l'exercice 2020.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités faisant partie du calcul de l'indice synthétique de la DSU.

Pour 2020, Méricourt est à la 21<sup>ème</sup> place des communes éligibles (par ordre décroissant de l'indice synthétique).

	2020	2019	2018	2017
Potentiel financier de la commune / pop. DGF	692 €	672 €	666 €	666 €
Potentiel financier de la strate (+ de 10.000 hab)	1.149 €	1.293 €	1.114 €	1.296 €



Part des logements sociaux / total logements TH	52 %	52 %	52 %	53 %
Nombre d'APL / total logements TH	81.9 %	83.5 %	86.5 %	86.8 %
Revenu / population INSEE	9.949 €	9.478 €	9.313 €	9.250 €
Revenu moyen de la strate	15.826 €	15.396 €	14.241 €	14.979 €
Indice synthétique DSU MERICOURT	1,79	1,80	1,83	1,84

Le présent rapport dresse l'état des lieux des actions menées par la ville dans les domaines touchant à la jeunesse, à l'accompagnement social et aux populations fragilisées.

Il n'a pas vocation à retracer de manière exhaustive les actions mises en œuvre par la ville. Il s'agit plutôt de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées, en donnant quelques exemples précis dans chacun des domaines d'intervention (la petite enfance, la restauration scolaire, le sport, la culture, l'action sociale, les aînés...)

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal procède au vote et décide par :**

- ⇒ **29 voix « pour » de la liste « Communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »**
- ⇒ **4 abstentions de la liste « Rassemblement National »**
- De prendre acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine accordée à la Ville de MERICOURT au titre de l'année 2020.

Les dépenses reprises ci-après correspondent aux dépenses restant à la charge de la Ville (déduction faite des recettes perçues) dans les domaines cités.

• Subvention de fonctionnement versée au Central Communal d'Action Sociale	450.000 €
• Subventions et aides apportées aux associations caritatives	3.710 €
• Actions dans le domaine du sport (intégrées à hauteur de 60 %)	196.445 €
• Actions en faveur des aînés	50.456 €
• Actions dans le domaine de la jeunesse (centres de loisirs, centres de vacances, centre animation jeunesse, accueil périscolaire, fonctionnement du Centre Social, parentalité)	616.374 €
• Restauration scolaire	983.452 €
• Rémunération des emplois aidés affectés au développement social urbain	17.833 €
• Accompagnement à la scolarité + fonctionnement du service éducation (quote-part des 3 écoles en quartier politique ville)	94.839 €
• Actions dans le domaine de la culture (intégrées à hauteur de 60 %)	348.477 €
• Actions dans le domaine de la petite enfance, fonctionnement de la crèche-participation de la ville versée à l'EPDEF	134.567 €

• Fonctionnement du service politique de la ville	31.590 €
• Construction du restaurant central/centre social	235.570 €
• Réhabilitation du centre Max Pol Fouchet (à hauteur de 60%)	301.663 €
<b>Montant DSU 2020 perçu :</b>	<b>3.464.976 €</b>

BB/FINANCES/CNK

**POINT 9. ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**Monsieur le Maire** explique qu'un certain nombre de créances concernant les exercices de 2011 à 2019 n'a pu être recouvré,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement et que le comptable public justifie, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'exercer utilement par suite de décès, d'absence, de disparition, de faillite, d'insolvabilité, de surendettement..., ces créances peuvent être admises en non-valeur.

Considérant que les admissions en non-valeur sont destinées à apurer les comptes de la collectivité mais n'éteignent pas la dette et ne mettent pas obstacle à l'exercice de poursuites,

Considérant que le comptable public sollicite l'admission en non-valeur des titres repris dans la liste jointe au projet de délibération :

- Liste numéro 4923620232 pour un montant de 3 509.23 €

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal procède au vote et décide à l'unanimité :**

- D'admettre en non-valeur les titres des exercices antérieurs dont la liste est jointe pour un montant total de 3 509.23 €

BB/FINANCES/CNK

**POINT 10. ANNULATION DE TITRES PRESCRITS**

**Monsieur le Maire** expose que, malgré les actions menées, des titres pour un montant de 3 436.43 euros n'ont pu être recouverts,

Le Trésor Public demande une annulation de ces titres par un mandat de type ordinaire, en section de fonctionnement, au nom du comptable, au compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion », après délibération prise par le Conseil Municipal,

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal procède au vote et décide à l'unanimité :**

- D’annuler les titres pour un montant total de 3 436,43 euros et de dire que cette dépense sera imputée au compte 6718.

BB/RESSOURCES HUMAINES/CL

**POINT 11. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D’AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE – « CET ETE, G’ART A VOUS ! »**

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- D’autoriser, en application de l’article 3 – I.2° de la loi n°84-53 précitée, Monsieur le Maire à recruter un assistant des enseignements artistiques dans la spécialité arts plastiques contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité pour la période du 29 juillet au 19 août 2021 à raison de 20 heures de travail rémunérées sur la base de l’indice brut 750.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville.

**Par un vote à l’unanimité le Conseil municipal approuve la délibération.**

BB/RESSOURCES HUMAINES/CL

**POINT 12. DELIBERATION PORTANT CRÉATION D’EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE – ENCADREMENT DES ENFANTS PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE**

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le recrutement d’agents contractuels, dans l’emploi d’adjoint d’animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité jusqu’au 17 décembre 2021, dans la limite de 20 postes.

Ces agents assureront les fonctions d’animation pour renforcer en cas de besoin, l’encadrement des enfants pendant la pause méridienne à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée par référence à l’indice brut afférent au 1er échelon du grade d’adjoint d’animation territorial.

Il propose de passer au vote.

**A l’unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération.**

BB/RESSOURCES HUMAINES/CL

**POINT 13. DELIBERATION PORTANT CRÉATION D’EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE – ACTIVITES PERISCOLAIRES ET CENTRES PERMANENTS**

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le recrutement dans la limite de 4 agents contractuels, dans l'emploi d'adjoint d'animation (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 17 décembre 2021.

Ces agents assureront les fonctions d'animation pour renforcer en cas de besoin, l'encadrement des activités périscolaires à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures ou de 4 heures selon les besoins à constater.

Ils devront justifier la possession du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), à défaut d'une inscription à la formation BAFA, ou d'un CAP petite enfance.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée par référence à l'indice brut afférent au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation territorial pour les agents justifiant du BAFA ou par référence à l'indice brut afférent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation territorial pour les autres agents sans formation.

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération.**

BB/RESSOURCES HUMAINES/CL  
POINT 14. DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – PROGRAMME JEUNESSE

**Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le recrutement de 5 agents contractuels dans l'emploi d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 17 décembre 2021.

- 1 adjoint d'animation interviendra pour assurer le renforcement des activités mises en œuvre à l'annexe du centre social pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures.
- 1 adjoint d'animation interviendra pour assurer le renforcement des activités mises en œuvre à la maison des jeunes pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.
- 1 adjoint d'animation qualifié interviendra pour assurer le renforcement des activités mises en œuvre à la maison des jeunes pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures.
- 2 adjoints d'animation assureront les fonctions d'animation pour renforcer si besoin, l'encadrement des activités du club 11/15 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée par référence à l'indice brut afférent au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation territorial pour les agents justifiant du BAFA ou par référence à l'indice brut afférent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation territorial pour les autres agents.

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération.**

BB/RESSOURCES HUMAINES/CL

**POINT 15. DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – CENTRES DE LOISIRS ET CENTRES D'ACTIVITES JEUNESSE 2021-2022**

**Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période scolaire 2021/2022.

Il précise qu'à ce titre, seront créés des emplois d'adjoints d'animation contractuels à temps complet relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'animation et/ou de direction de centre de loisirs et de CAJ pendant les vacances scolaires 2021/2022.

- De dire que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leurs qualifications. Toutefois, la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

BB/RESSOURCES HUMAINES/CL

**POINT 16. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE- ECOLE DE MUSIQUE**

**Madame Fatima AKNANAYE** expose qu'il y a lieu de constituer un jury extérieur dans le cadre de l'organisation des examens fédéraux 2021 de l'école de musique prévu le 16 juin 2021, elle propose au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent qualifié dans le domaine de l'enseignement de la musique en qualité de jury extérieur pour l'organisation des examens fédéraux de l'école municipale de musique qui se déroulera le 16 juin 2021;
- De fixer la rémunération de la vacation sur la base d'un forfait brut de 150 euros ;
- D'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire**, passionné de culture, profite de ce point pour interpeller l'Adjointe à la Culture Madame Latifa AÏT ABDERRAFII et Monsieur Fabrice PLANQUE en qualité de Président de l'harmonie municipale pour mettre en avant tous les efforts réalisés pendant le confinement pour le maintien des cours de musique par tous les moyens qui pouvaient être imaginés. Cela est extraordinaire !

**Monsieur le Maire** évoque la réhabilitation du centre Max Pol Fouchet et met en exergue, au vu de l'échelle d'une Ville comme Méricourt, l'accueil formidable dans la nouvelle école de musique. Il insiste sur la conviction, l'engagement et le « presque militantisme » culturel du personnel afin, malgré la crise de la COVID 19, de poursuivre leur activité.

**Monsieur le Maire** trouve honteux l'annulation que la Fête de la Musique, à quelques jours près, de la levée du couvre-feu.

BB/RESSOURCES HUMAINES/CL

POINT 17. MERCREDIS INDIGO – RECRUTEMENT VACATAIRES

**Monsieur Fabrice PLANQUE** informe l'assemblée que l'action « Mercredis indigo » menée en faveur des enfants atteints de troubles du comportement et/ou autistiques, rencontre depuis sa création, un vrai succès. Il propose donc au Conseil municipal de reconduire cette action et :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter le personnel qualifié dans le domaine de l'éducation spécialisée pour garantir le bon déroulement de l'action « les mercredis indigo » du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 ;
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait horaire brut de 27.98 € ;
- D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**Monsieur le Maire**, avant de passer au vote, évoque l'implication d'Elus de la Majorité en faveur de personnes atteintes de handicap. Il remercie tout particulièrement Madame Pascale HUNET pour son engagement et son abnégation pour l'ouverture de l'habitat partagé.

Il précise que l'accueil de proximité est essentiel pour de nombreuses familles Méricourtoises et rappelle également que cette compétence n'est pas communale mais qu'il est essentiel de le faire quand même.

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération.**

BB/EDUCATION/ND/NS

POINT 18. ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

**Madame Ludivine HENNEAU-PLOUVIER** informe l'assemblée délibérante que l'accompagnement à la scolarité débutera pour l'année 2020/2021 le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Il y a donc lieu de procéder au recrutement des personnes chargées d'encadrer les enfants et les parents dans le cadre de cette action, qui s'achèvera le 30 juin 2021. Ces agents seront aussi sollicités pour assurer une surveillance d'enfants pendant le temps de restauration scolaire selon les nécessités de service.

**Madame HENNEAU-PLOUVIER propose à l'assemblée :**

- D'autoriser le recrutement du personnel nécessaire au déroulement de l'action « accompagnement à la scolarité » ;
- De fixer la rémunération des animateurs recrutés dans le cadre de cette action sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation pour information indice brut de rémunération 354 - majoré 332 au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Monsieur le Maire propose de passer au vote.**

**Le Conseil municipal approuve la délibération par un vote à l'unanimité.**

BB/CABINET DU MAIRE/AL

**POINT 19. LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE - MISE EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN DE L'AUTORISATION PREALABLE A LA LOCATION ET DE L'AUTORISATION PREALABLE A LA DIVISION A PARTIR DU 1er JANVIER 2022**

**Monsieur Pierre BOUFFLERS** expose qu'afin de renforcer la lutte contre l'habitat indigne, il sera demandé à l'assemblée d'autoriser de poursuivre le dispositif mis en place pour le permis de louer et de déployer l'autorisation préalable à la division à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur le même périmètre que celui de l'autorisation préalable à la mise en location.

Il précise que 42 dossiers ont été déposés en 2020 et 13 dossiers en ce début d'année 2021.

Pour le permis de diviser, la première visite sera prise en charge à 50% par la CALL et 50% par la Ville. Si le logement n'était pas conforme aux attentes, les visites suivantes seront à la charge du propriétaire.

**Monsieur le Maire propose de passer au vote.**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la délibération.**

BB/CABINET DU MAIRE/AL

**POINT 20. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE PRESTATIONS LIEES AU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DU PERMIS DE LOUER ET DE DIVISER SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS -LIEVIN (CALL)**

Pour la mise en place du permis de diviser et la reconduction du permis de louer, il sera proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du Permis de Louer sur une partie du territoire entre la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et les communes volontaires, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Monsieur le Maire propose de passer au vote :**

**Le Conseil municipal approuve unanimement la délibération.**

BB/DIRECTION TECHNIQUE/FT

**POINT 21. ACCORD EMIS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PRINCIPE DU TRANSFERT DE CERTAINES VOIES DEPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL APRES EXECUTION D'OPERATIONS DE REMISE EN ETAT**

**Monsieur Laurent DUCAMP** expose à l'assemblée qu'une réflexion est engagée avec le Département pour la modernisation des voiries départementales en agglomération (aménagement pour la mobilité douce, réduction des vitesses des véhicules, etc...).

Aussi, afin de pouvoir accompagner la Commune dans l'avancement de son programme de modernisation des voies dès 2021, le Département propose au Conseil municipal de Méricourt de délibérer dès à présent sur un plan de déclassement des voiries départementales en agglomération au profit de la Commune. Les déclassements seront effectifs au rythme des aménagements négociés entre la Ville de Méricourt et le Département du Pas-de-Calais.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le principe de transfert des voies départementales, énoncées dans le projet de délibération, dans le domaine communal soit 4187 mètres linéaires, de dire que ce transfert ne pourra être effectif que postérieurement aux opérations de remise en état et de travaux qui seront réalisés au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2026.

**Monsieur le Maire** expose la bonne entente de travail avec le Département. Il remercie la Direction technique et Monsieur Laurent DUCAMP pour le suivi de ces dossiers qui n'est pas simple.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.**

FT/DIRECTION TECHNIQUE/FT/VM

**POINT 22. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA LIGNE HAUTE TENSION SOUTERRAINE**

**Monsieur Laurent DUCAMP** informe l'assemblée qu'Enedis doit renforcer le réseau haute tension souterrain en créant une extension de 118 mètres rue des Narcisses et place Jean Jaurès.

En découle, la nécessité d'enterrer les câbles sur les parcelles AX 608 sise rue des narcisses et AX 175 sise place Jean Jaurès et appartenant à la commune,

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver le projet et d'autoriser la signature d'une convention de servitude entre la Commune et Enedis.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.



**Le Conseil municipal, d'un vote unanime, approuve la délibération.**

BB/DIRECTION TECHNIQUE/FT

**POINT 23. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) – FIXATION DE REVERSEMENT A LA COMMUNE D'UNE FRACTION DU PRODUIT DE LA TCCFE PERÇUE PAR LA FDE 62**

**Monsieur Christophe LAOUR** informe le Conseil que la FDE 62 a modifié les modalités de reversement du produit de la TCCFE lors de son Conseil d'Administration du 17 octobre 2020, dans les conditions et limites prévues à l'article L5212-24 du CGCT, et a fixé à 5% la fraction du produit de la taxe qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la communes concernée et reversée à cette dernière, afin de couvrir les dépenses engagées, de la manière suivante :

- 1% pour le contrôle
- 1% pour les frais de gestion
- 1% pour la constitution d'un fond dédié aux actions MDE pour l'Eclairage Public
- 2% pour la constitution d'un fond dédié aux actions MDE pour les générateurs des bâtiments

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 et reversée à la commune sera de 95% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Il est demandé à l'assemblée de fixer à 5% la fraction du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal décide par :**

- ⇒ **29 voix « pour » de la liste « communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »**
- ⇒ **4 abstentions de la liste « rassemblement national »**

**D'approuver la délibération.**

BB/ACCUEIL A LA POPULATION/CDT

**POINT 24. REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON**

**Monsieur David KRZYZELEWSKI** informe les membres du Conseil municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal en novembre 2017. Il a été constaté qu'un grand nombre de concessions perpétuelles se trouvent en état d'abandon.

Afin de remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter le principe de reprise et de la réattribution des concessions abandonnées, et de dire qu'une inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à compter de l'adoption de la délibération.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que la société Gest-Cim, qui a effectué le relevé des sépultures en état d'abandon, a félicité le service administratif de la mairie et les services techniques pour leur travail exemplaire et a demandé si des membres de leur personnel pouvaient venir observer le mode de fonctionnement de la Commune.

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur le Directeur Général des Services de bien vouloir informer les services concernés des éloges faites sur leur travail remarquable.

**Monsieur Laurent DASSONVILLE** s'interroge sur deux sépultures appartenant à deux personnes décédées pour la France et demande ce qu'il serait possible de faire pour conserver ces sépultures.

**Monsieur Olivier LELIEUX** demande la parole et expose à l'assemblée que des publications calomnieuses sont parues sur les réseaux sociaux.

Il fait remarquer à Monsieur DASSONVILLE, détenteur du compte, que certains commentaires ciblent une personne et affirme qu'il trouve cela honteux et scandaleux de la part d'un responsable politique de laisser faire de telles choses.

Constatant le droit de Monsieur DASSONVILLE de mépriser le travail du personnel communal, il insiste sur la reconnaissance de la majorité pour le travail remarquable effectué par les services de la Ville.

**Monsieur Laurent DASSONVILLE** affirme n'avoir visé aucune personne et précise qu'il ne dénigre pas le travail des employés communaux. Il propose à Monsieur LELIEUX de lui fournir une liste de personnes mécontentes de l'entretien du cimetière.

**Monsieur Laurent DASSONVILLE** annonce que deux courriers adressés à Monsieur le Maire sont restés sans réponse.

**Monsieur le Maire** dit que l'on peut débattre, s'affronter, discuter mais ne peut pas admettre des propos qui frôlent l'injure au sujet d'employés municipaux, il faut que chacun assume ses responsabilités et affirme qu'en tant que grand défenseur de la fonction publique, Monsieur DASSONVILLE le trouvera toujours pour la défense des employés de la Commune.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.**

BB/EDUCATION/ND/NS

**POINT 25. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

**Madame Fatima AKNANAYE** expose que lors des conseils d'écoles, les élus, parents et professeurs ont décidé d'un commun accord du maintien de l'aménagement du temps scolaire de 4 jours dans les écoles maternelles et primaires.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien de la semaine de 4 jours dans l'ensemble des écoles maternelles et primaires pour la rentrée de 2021.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.**

BB/CULTURE/SK

**POINT 26. REPARTITION DU BUDGET ACQUISITIONS DE LA MEDIATHEQUE**

**Madame Latifa AÏT ABDERRAFII** propose au Conseil municipal de valider, pour l'année 2021, la répartition du budget d'acquisitions de documents pour la médiathèque comme suit :

- 26 000 euros pour les livres imprimés
- 1 500 euros pour les CD
- 2 500 euros pour les DVD

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.**

BB/CULTURE/SK

**POINT 27. SOUTIEN AUX COMPAGNIES - COPRODUCTION**

**Madame Latifa AÏT ABDERRAFII** rappelle que la coproduction est une participation financière à la création d'un spectacle. La ville est alors coproductrice et bénéficie de tarifs préférentiels lorsqu'elle accueille ensuite le spectacle qui a été coproduit.

Elle précise que ces différents types d'accompagnement entrent dans les critères pris en considération dans le calcul des subventions accordées par la CALL et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre du fonctionnement de l'Espace Culturel et Public la Gare.

La ville de Méricourt accompagnera, sous forme de coproduction, les compagnies suivantes :

- L'association MademoiselleS (Samira El Ayachi) pour la création de sa lecture spectacle « Le ventre des hommes » à hauteur de 3 000 euros TTC.
- L'association L'Envol pour la création de son spectacle « 501 Blues » à hauteur de 2 500 euros TTC.

La lecture spectacle « Le ventre des hommes » de Samira El Ayachi sera programmé dans le cadre de l'Anniversaire de la Gare les 16 et 17 novembre 2021.

**Madame Latifa AÏT ADBERRAFII** précise que, pour le spectacle « 501 Blues », créé par les ouvrières il y a 20 ans à la suite de la fermeture de l'usine Levi's, seule la Commune de Méricourt, Ville de Culture, s'est proposée pour la remise en scène de ce spectacle. Des actions de sensibilisation auprès de différents groupes d'habitants sur le premier semestre 2022 seront mis en place.

En conséquence, **Madame Latifa AÏT ABDERRAFII** propose au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer les conventions avec les associations ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de ces coproductions.
- D'autoriser le versement de 3 000 euros TTC au titre de la coproduction de la lecture spectacle « Le ventre des hommes » à l'association Mademoiselle S.
- D'autoriser le versement de 2 500 euros TTC au titre de la coproduction du spectacle «501 Blues » à l'association L'Envol.

**Le Conseil municipal procède au vote et décide par :**

- ⇒ **29 voix « pour » de la liste « communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »**
- ⇒ **4 voix « contre » de la liste « rassemblement national »**

**D'approuver la délibération.**

BB/CENTRE SOCIAL/LG  
POINT 28. ATTRIBUTION DE 7 BOURSES BAFA

**Monsieur Maxime LEPOIVRE** rappelle au Conseil la délibération du 24 mars 2004, par laquelle le Conseil Municipal instaurait une aide financière à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) par le biais de bourses versées aux stagiaires.

Elle informe que 7 jeunes Méricourtois ont demandé une bourse BAFA.

**Monsieur Maxime LEPOIVRE** propose de procéder au vote.

**Le Conseil municipal décide unanimement :**

- D'octroyer une bourse de 150 euros chacune pour l'aide à la formation de stage de base BAFA à 7 jeunes Méricourtois (es).

BB/CITOYENNETE/SB/SBLAS  
POINT 29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A YANNICK HANNEDOUCHE POUR PARTICIPATION A L'ULTRA TRAIL DU MONT BLANC

**Monsieur Jérôme FLEURANT** informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur Yannick HANNEDOUCHE, Méricourtois, est infirmier en service réanimation à Arras. Passionné de

trail, membre de l'association « Réa'ptitude », il a été sélectionné pour participer au départ du célèbre UTMB (Ultra Trail du Mont-Blanc) en août prochain. Monsieur Yannick HANNEDOUCHE s'apprête à affronter le graal de sa discipline, l'Ultra TRAIL du Mont Blanc, 171 km autour du point culminant d'Europe occidentale, entre la France, la Suisse et l'Italie pour un dénivelé positif de 10 000 mètres.

**Monsieur Jérôme FLEURANT** précise, qu'en guise d'entraînement, Monsieur HANNEDOUCHE se rend sur son lieu de travail et en revient en courant. Il ajoute que sa qualification s'est faite en gagnant des points en réalisant de nombreuses courses et a été tiré au sort sur les 5 000 participants inscrits.

**Monsieur Jérôme FLEURANT** propose donc au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros à Yannick HANNEDOUCHE.

**Monsieur Laurent DASSONVILLE** demande la parole et souhaite que le montant de la subvention soit plus conséquent au vu de cette aventure hors du commun et du métier de soignant qu'exerce Monsieur HANNEDOUCHE.

**Monsieur le Maire** répond que c'est le montant attribué par la Commune pour les demandes de subvention exceptionnelle individuelle pour des parcours particuliers.

**Monsieur Jérôme FLEURANT** précise que Monsieur HANNEDOUCHE, après l'avoir rencontré, ne demandait même pas ce montant. Son but est plus de faire connaître son association auprès de ses patients et de tous, au travers la presse, d'aide à la préparation de son exposé qu'il souhaité réalisé après son trail.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal approuve la délibération par un vote à l'unanimité.**

BB/CABINET DU MAIRE/AL POINT 30. PROTECTION FONCTIONNELLE AU BENEFICE DE MADAME L'ADJOINTE AU MAIRE LATIFA AIT ABDERRAFII
--

BB/CABINET DU MAIRE/AL POINT 31. PROTECTION FONCTIONNELLE AU BENEFICE DE MONSIEUR LE MAIRE BERNARD BAUDE
---

**Monsieur le Maire** expose à l'assemblée que le 23 mai 2021 Madame Latifa AÏT ABDERRAFII - Adjointe au Maire et lui-même ont été victimes de faits de menaces avec arme par Monsieur ici dénommé « X ». Il précise que les propos tenus à l'encontre de Madame AÏT ABDERRAFII ont été sexistes, racistes, plus qu'odieux, tout simplement inacceptables et qu'il a également eu droit son chapelet d'insultes et de menaces.

Les procès-verbaux de dépôt de plainte du 24 mai 2021 déposés par Madame AIT ABDERRAFII et de Monsieur le Maire relatent les faits et précisent que le 23 mai 2021, aux alentours de 20h30, Madame l'adjointe au Maire a constaté qu'un chien errant dangereux, de type américain staff, courait en direction des passants, rue des Fusillés à Méricourt.

Suite à ce constat, Madame AÏT ABDERRAFII a pris contact avec les services de la SPA qui sont arrivés sur les lieux après 40 minutes d'attente. L'animal a pénétré dans des jardins

privatifs. Renseignements pris auprès du voisinage, il est porté à la connaissance de l'élue que le chien appartient à Monsieur X.

Plus tard, ce dernier sort de son domicile pour insulter et menacer Madame l'adjointe en ces termes : « *espèce de grosse pute, je suis du Front National, je vais t'enculer, je vais t'égorger* ». Monsieur X se saisit de l'arrière d'un panneau de signalisation de travaux et menace de le lancer dans la direction de l'élue. Le personnel de la SPA, présent sur place, s'est interposé.

Les services de police et Monsieur le Maire de Méricourt se sont rendus sur place et ont constaté que Monsieur X était en état d'ébriété. Des menaces envers Monsieur le Maire de la Commune ont été proférées par Monsieur X.

**Monsieur le Maire** explique avoir également déposé plainte et souligne que ces agissements intolérables sont susceptibles d'être qualifiés de faits de menaces avec arme envers une personne chargée d'un mandat public, infraction pouvant faire l'objet de poursuites pénales. Les faits précités se rattachent expressément à la fonction d'Adjointe au Maire de Madame Latifa AIT ABDERRAFII et sont de nature à entrer dans la qualification de menaces ou outrage au sens de l'article L 2131-35 du CGCT.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que ce monsieur a déjà eu des faits avec la justice pour menace envers d'autres personnes, et qu'il a actuellement des problématiques avec ses voisins.

**Monsieur le Maire** demande à chacun, au-delà des appartenances politiques, de soutenir ou de désavouer la protection fonctionnelle dans le cadre de la procédure pénale engagée à l'encontre de Monsieur X pour que la Ville accompagne Madame AIT ABDERRAFII et lui-même.

**Monsieur le Maire** tient à préciser à l'assemblée que ce Monsieur X était 9<sup>ème</sup> sur la liste du Rassemblement National aux élections municipales que Monsieur Laurent DASSONVILLE conduisait.

**Monsieur Laurent DASSONVILLE** demande la parole. Il précise qu'il votera cette délibération. Il rappelle que son groupe a déjà soutenu préalablement d'autres élus ayant subi des agressions. Il reconnaît que ce Monsieur X était sur sa liste. Il rétorque les dires de Monsieur X quand il annonce qu'il est du Front National. Il précise que ce Monsieur n'est plus adhérent depuis 4 ans.

**Monsieur Laurent DASSONVILLE** informe que, suite à une interpellation d'une voisine de Monsieur X dénonçant des insultes, des menaces de sa part, il s'était rendu à son domicile pour l'informer qu'il n'avait plus rien à faire dans son groupe et qu'à partir de ce jour, il ne voulait plus avoir de contact avec Monsieur X. Monsieur X a donc été éjecté en juin 2020 de son parti.

Il déplore les propos tenus envers Monsieur le Maire et sait qu'il a la carrure pour les encaisser. En revanche, pour Madame AIT ABDERRAFII, il reconnaît que ces propos sont totalement inadmissibles et incorrects.

Monsieur Laurent DASSONVILLE regrette qu'aujourd'hui les Elus soient agressés de toute part, il cite la gifle du Président de la République et conclut que son groupe les soutiendra jusqu'au bout.

Considérant ce qui précède, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Madame Latifa AIT ABDERRAFII et Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote pour chacune des délibérations les concernant.*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'accorder la protection fonctionnelle au bénéfice de la protection fonctionnelle dans le cadre des procédures pénales engagée par Madame Latifa AÏT ABDERRAFII et Monsieur le Maire à l'encontre de l'auteur des faits.**

BB/CABINET DU MAIRE/ST  
**POINT 32. MOTION A PORTEE UNIVERSELLE : INTERDIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL TOUTE TENTATIVE DE MISE EN ŒUVRE DE DISTANCIATION SOCIALE ENTRE NOS CONCITOYENS**

**Monsieur Fabrice PLANQUE** présente à l'assemblée la motion :

« Considérant que plus que grégaire, **l'espèce humaine** se caractérise par sa propension à faire société.

Considérant que les rapports entre les humains, les échanges culturels et les relations sociales sont inhérents à l'essence même de son espèce.

Considérant qu'ils sont essentiels, de toute première nécessité, en ce qu'ils sont primordiaux.

Considérant ainsi que le patrimoine socioculturel humain est issu d'un partage inépuisable dans une dynamique double de transformation et de développement permanent.

Considérant qu'il est constitué par et pour les femmes et les hommes que nous sommes, avons été et serons.

Considérant que vouloir instaurer une distanciation sociale est une atteinte grave à notre condition humaine, à notre humanité.

Il est proposé à l'assemblée :

- De tout mettre en œuvre pour permettre aux Méricourtois(es) de bien vivre ensemble dans le partage et l'échange.
- D'interdire sur l'ensemble du territoire communal toute tentative de mise en œuvre de « distanciation sociale » entre nos concitoyens.
- De faire connaître au monde le présent arrêté pour sa portée universelle.

**Monsieur le Maire** évoque la fierté que l'on a, avec la belle banderole accrochée au fronton de la mairie. Il affirme que, malgré cette situation difficile qu'est la crise sanitaire, la distanciation physique ne peut pas être sociale.

**Monsieur le Maire** remercie les rédacteurs de cette motion et propose de la passer au vote.

**Le Conseil municipal procède au vote et décide par :**

- ⇒ 29 voix « pour » de la liste « communiste, citoyenne et de rassemblement démocratique »
- ⇒ 4 abstentions de la liste « rassemblement national »

**Les Conseillers municipaux de la majorité « Ensemble pour Méricourt », demandons :**

- De tout mettre en œuvre pour permettre aux Méricourtois(es) de bien vivre ensemble dans le partage et l'échange.
- D'interdire sur l'ensemble du territoire communal toute tentative de mise en œuvre de « distanciation sociale » entre nos concitoyens.
- De faire connaître au monde le présent arrêté pour sa portée universelle.

**POINT 33. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que les services ont rencontré Pôle Emploi. La Ville a des possibilités de recruter des emplois dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC). Il avoue qu'il n'est pas le dernier à critiquer ce dispositif.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette délibération de principe pourrait permettre en cas de besoin en cette période estivale de recruter des jeunes provenant en priorité des quartiers prioritaires entre cette séance de Conseil municipal et la prochaine de la rentrée.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Le Conseil municipal** approuve la délibération par un vote à l'unanimité.

Clôture de la séance à 19h30.

Méricourt, le 23 juin 2021

Le Maire,

Bernard BAUDE.

